

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 Février 2019

Compte-rendu affiché
Le 6 Mars 2019

1- COMMANDES PASSEES PAR DELEGATION

Monsieur le Maire présente les commandes passées et les décisions prises par délégation.

2- AUTORISATION DE PAIEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

Dans l'attente du vote du budget 2019, le Conseil Municipal doit donner son accord pour le paiement des dépenses d'investissement engagées depuis le 1^{er} janvier 2019, sur le budget communal.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le paiement de ces dépenses. Les crédits ainsi autorisés seront inscrits aux BP 2019 correspondants.

3- FINANCES*a. Subventions 2019*

Sur proposition de la commission des Finances du 7 Février 2019, Le Conseil Municipal décide de l'attribution des subventions au titre de l'année 2019.

b. Promotion de la culture et des loisirs

Après s'être fait présenté le bilan de versement de l'aide financière aux familles de Cherré et de Cherreau mise en place en 2018, et sur proposition de la Commission Finances du 7 Février 2019, le Conseil Municipal décide d'augmenter l'aide financière aux familles de Cherré dont les enfants de 3 à 18 ans pratiquent des activités culturelles ou sportives sur le territoire de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise à hauteur de 30% de l'activité avec un maximum de 45 €par enfant chaque année, et de maintenir les autres conditions de la précédente délibération.

c. Tarifs communaux

Sur proposition de la Commission Finances réunie le 7 Février 2019, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} mars 2019 :

Cimetière (maintien des tarifs 2018)

	Tarifs 2019
Concession, columbarium, cavurne 30 ans	180,00 €
Concession, columbarium, cavurne 50 ans	295,00 €
Concession enfant jusqu'à 6 ans - 30 ans	Gratuit
Concession enfant jusqu'à 6 ans - 50 ans	150,00 €
Renouvellement toute concession enfant	150,00 €

Droit de place (maintien des tarifs 2018)

	Tarifs 2019
Emplacement permanent	3,10 €
Forfait trimestriel	37,00 €
Emplacement occasionnel	5,50 €

Chenil (maintien des tarifs 2018)

	Tarifs 2019
Forfait Journée : pour tout accueil entre 9 heures et 20 heures	20,00 €
Forfait Nuit : pour tout accueil entre 20 heures et 9 heures	25,00 €

Tout forfait commencé est dû.

Lecture de puce d'identification des animaux (maintien du tarif 2018)

	Tarifs 2019
Lecture	15,00 €

Marché de Noël (maintien des tarifs 2018)

	Assos et commerçants Cherré-Au		Assos extérieures Cherré-Au Particuliers		Commerçants extérieurs Cherré-Au	
	1 jour	2 jours	1 jour	2 jours	1 jour	2 jours
Tarifs 2019	Gratuit	Gratuit	20,00 €	30,00 €	25,00 €	35,00 €

Garderie périscolaire (maintien des tarifs 2018)

Tarifs 2018	CHERRÉ	CHERREAU
Forfait matin	1,45 €	
Forfait après-midi	1,55 €	
Matin 7h15 - 9h (avec petit-déjeuner)		2,00 €
Matin 8h - 9h (avec petit-déjeuner)		1,25 €
Matin 8h30 - 9h		0,50 €
TAP 15h45 à 16h30		0,50 €
Après-midi (TAP compris) 15h45 - 17h15		1,00 €
Après-midi (TAP compris) 15h45 - 18h15		1,60 €

Restaurant scolaire (maintien des tarifs 2018)

Tarifs 2018	CHERRÉ	CHERREAU
Repas élève	3,40 €	
Repas fourni par la famille	1,45 €	
Repas du personnel (avantage en nature)	Tarif fixé par décret	
Repas personne extérieure au service / adulte	6,00 €	

Cartes postales (maintien des tarifs 2018)

	Tarif 2018
L'unité	0,35 €

Location de matériel (maintien des tarifs 2018)

Tarifs 2018	
Table	1,55 €
Chaise	0,50 €
Stand (entreprises et habitants de Cherré-Au)	11,00 €
Urnes électorales et isoairs	Gratuit
Socles	Gratuit
Grilles d'exposition	Gratuit

Location Salle Beaugard

Grande Salle pour 200 personnes	325,00 €
Nettoyage Hall + Sanitaires (balayage de la Grande Salle et lavage de la cuisine à la charge du locataire)	40,00 €
Cuisine	62,00 €
Petites salles 1 et 2 simultanément pour 80 pers	170,00 €
Nettoyage PS 1 + 2 + sanitaires + bar + arrière bar	40,00 €
Petite salle 2 / 50 pers ou petite salle 1	122,00 €
Nettoyage Petite Salle 1 ou 2 + Sanitaire	20,00 €
Bar (cuisine aménagée)	36,00 €
Salle de réunion (étage)	74,00 €
Nettoyage Salle de réunion	16,00 €
Salle de réunion - Associations extérieures forfait annuel	100,00 €
Grande salle - Associations extérieures - forfait annuel	100,00 €
Vente commerciale tarif de base	100%
Vin d'honneur (maximum 4 heures) Tarif de base	-50%
Galette des Rois pour les Associations de Cherré-Au	Gratuit
Œuvres caritatives	Gratuite
Sono	Gratuite
Formation professionnelle - Tarif de base	50% du tarif de base
Salles louées 2 jours consécutifs, à compter du 2ème jour (grande salle, petite salle, bar, cuisine, salle de réunion)	50% du tarif de base
Équipement supplémentaire (table ou chaise) par personne au-dessus de 200 personnes pour les repas uniquement	1,65 €
Couvert complet rendu sale	1,80 €
1/2 couvert rendu sale	0,90 €
Coupe ou verre	0,25 €
Forfait Nettoyage si locaux rendus avec salissures anormales, sur la base d'une heure	17,50 €
<i>Nota : le nettoyage est imposé sauf pour les associations</i>	

Réductions	
Particuliers de Cherré-Au	50%
<i>Associations de Cherré-Au</i>	
Salle de réunion (étage)	Gratuite
1ère location	Gratuite
2ème location	
3ème location	-75%
4ème location	
5ème location	-50%
6ème location	
Comités et Entreprises de Cherré-Au	-50%
Comités, Entreprises et Associations extérieures	-30%
Ces réductions s'appliquent en fonction du nombre de fois où une association loue la Salle Beauregard, la Maison des Associations ou la Salle polyvalente de Cherreau	

Maison des Associations de Cherré

Salle 3	130,00 €
Nettoyage (sauf pour les associations si elles s'engagent à faire le lavage)	20,00 €
Salle 2 louée obligatoirement avec la cuisine	131,00 €
Nettoyage (sauf pour les associations si elles s'engagent à faire le lavage)	20,00 €
Particulier - Forfait Vin d'honneur Salle 3 + Salle 2 + Cuisine	259,00 €
Comités et entreprises - Forfait Séminaire Salle 3 + Salle 2 + Cuisine	244,00 €
Forfait Conférence de moins de 4 heures Salle 3	60,00 €
Salle 2 + cuisine	20,00 €
Forfait Nettoyage si locaux rendus sales, sur la base d'une heure	17,50 €
Réductions	
<i>Habitant de Cherré-Au</i>	-50%
<i>Associations de Cherré-Au</i>	
Salle de réunion	Gratuite
1ère location	
2ème location	75%
3ème location	
4ème location	50%
5ème location	
6ème location	
<i>Comités, Entreprises de Cherré-Au</i>	-50%
<i>Comités, Entreprises et associations extérieures</i>	-30%

Salle des Fêtes et vaisselle de Cherreau

	Hors commune	Habitants de Cherré-Au
Petite salle (30 personnes)		
Journée	100,00 €	50,00 €
Week-end	130,00 €	65,00 €
Vin d'honneur	100,00 €	50,00 €
Grande Salle (150 personnes)		
Journée	240,00 €	120,00 €
Week-end	320,00 €	160,00 €
Vin d'honneur	150,00 €	75,00 €
Vaisselle		
Couvert complet pour une personne	1,00 €le couvert complet	0,50 €le couvert complet
Verre (vin d'honneur)	0,15 le verre	
Caution		
Location salle	320,00 €	
Location vaisselle	100,00 €	
Perte, casse ou détérioration		
Verre, tasse, soucoupe	1,60 €	
Assiette	3,10 €	
Couvert complet pour une personne	1,00 €	
Ménage non effectué ou insuffisant	Forfait 50,00 €	
<i>Comités et Entreprises de Cherré-Au</i>		
	-50%	
<i>Associations de Cherré-Au</i>		
Salle de réunion	Gratuite	
1ère location		
2ème location		
3ème location		
4ème location		
5ème location		
6ème location	-50%	
Comités, Entreprises de Cherré-Au	-50%	
<i>Comités, Entreprises et associations extérieures</i>		-30%

Participation à l'Assainissement Collectif (PAC) (maintien du tarif 2018)

	Tarif
2019	1 000,00 €

Taxe d'aménagement territoire de Cherré-Au.

Ce taux sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2020.

	Taux
2019	3 %

Surtaxe d'assainissement (maintien des tarifs 2018)

	CHERRÉ	CHERREAU
Particulier - prix / m ³	0,464814	0,410000
Part fixe / an		4,10 €

Surtaxe Eau clients DSP – Territoire de Cherré (maintien des tarifs 2018)

PARTICULIERS	Tarifs
1ère tranche 0 à 50 m ³	1,01330
2ème tranche 51 à 100 m ³	1,02335
3ème tranche 101 à 200 m ³	1,04398
4ème tranche 201 à 1000 m ³	1,06461
5ème tranche au-delà de 1000 m ³	1,08590

GROS CONSOMMATEUR - SOCOPA	Tarifs
1ère tranche 0 à 300 000 m ³	0,84984
2ème tranche 0 à 400 000 m ³	0,78199
3ème tranche 0 à 450 000 m ³	0,72288

d. Vente de bois divers stéré

Le Conseil Municipal décide de proposer à la vente du bois issu de l'abattage et la coupe d'arbres sur le Territoire de la Commune, stocké aux Ateliers Municipaux. Il sera proposé prioritairement aux employés communaux pour une quantité maximum de 3 stères par personne. Le prix de vente du stère de bois est fixé à 22 €/le stère.

e. Adhésion à PayFIP

Le Conseil Municipal décide à solliciter l'adhésion de la Commune de Cherré-Au à l'application des titres payables par internet PayFIP à compter du 1^{er} mars 2019. PayFiP est le portail Internet à partir duquel l'utilisateur peut effectuer ses règlements, lui permettant de bénéficier d'un service de paiement moderne et accessible à tout moment.

f. Demandes de fonds de concours

Le Conseil Municipal autoriser Monsieur Le Maire à déposer des demandes de fonds de concours pour l'année 2019 :

- au titre de l'accessibilité, pour la réalisation de travaux d'accessibilité des sanitaires de l'école de Cherré,
- au titre des opérations supérieures à 60 000 €HT, pour la mise en place de la vidéo-protection sur le territoire de la commune déléguée de Cherreau et aux abords de la Maison de l'Enfance sur la commune déléguée de Cherré.

4- MAISON DE L'ENFANCE*a. Demande de subvention CTR 2020*

Le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention au titre du CTR 2020 à hauteur de 244 380 € pour les travaux de la Maison de l'enfance.

b. Subvention amendes de Police

Le Conseil Municipal sollicite une subvention au titre des amendes de police pour la sécurisation et l'accès à la Maison de l'Enfance pour un montant de travaux de 36 312 €HT et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer les documents nécessaires.

5- EGLISE DE CHERREAU

Le Conseil Municipal décide d'approuver la restauration de la couverture de la sacristie de l'église de Cherreau pour un montant de 9 851,50 €HT et l'avenant 2 de l'entreprise Boussin-Liegeas pour le lot n°2 Charpente Couverture correspondant.

6- TRAVAUX – Garage Rue Princesse Alice de Monaco désamiantage : Choix de l'entreprise

Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise SARL MCM DESAMANTAGE pour les travaux de désamiantage préalables à la démolition du garage situé au 36 rue Princesse Alice de Monaco pour un montant de 2 492,70 €HT.

7- MATERIEL SERVICES TECHNIQUES

a. Lancement de la consultation pour désherbeur

Pour répondre aux nouvelles exigences réglementaires, le Conseil Municipal accepte le projet d'acquisition d'une désherbeuse à eau chaude, et autorise Monsieur le Maire à lancer la s'y rapportant.

b. Demandes de subventions pour acquisition d'un désherbeur

Cette question est retirée de l'ordre du jour

c. Acquisition d'une tondeuse

Le Conseil Municipal décide d'accepter l'offre de l'entreprise Tessé Motoculture pour l'acquisition d'une tondeuse Autoportée HUSQVARNA P525 D, pour un montant restant à charge après reprise de 9 736,07 €HT.

8- INFORMATIQUE – Contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services

Le Conseil Municipal accepte la proposition de contrat, d'une durée de 3 ans, de l'entreprise SEGILOG pour l'acquisition du droit d'utilisation (cession du droit d'utilisation des logiciels existants, développement de nouveaux logiciels, cession du droit d'utilisation des logiciels nouveaux) : 5 310,00 € HT par an, et la maintenance et formation : 590 €HT par an.

9- HAUT BUISSON – Programme de travaux forestiers 2019 : Validation du programme détaillé

Après s'être fait présenter le chiffrage détaillé fourni par l'ONF, le Conseil Municipal valide le devis 2019 de l'ONF pour un montant de 3 213,50 €HT soit 3 534,85 €TTC.

10- ENFANCE

a. Convention de mise à disposition de locaux pour le RAM communautaire

Le Conseil Municipal décide approuve la convention de mise à disposition de la Maison des Associations de Cherré (Salle 2 et cuisine) ou à la Salle Beauregard (Salle 2) en cas d'indisponibilité de la Maison des Associations et de la salle polyvalente de Cherreau pour le Relais Assistante Maternelle (RAM) Communautaire.

b. Micro-crèche : Demande de subventions horaires atypiques

Le Conseil Municipal sollicite une subvention de fonctionnement auprès de la CAF pour horaires atypiques de la micro-crèche au titre de l'année 2019.

11- **SANTÉ – Groupe de réflexion sur le SIVU Pôle Santé Simone Veil**

En vue de la rédaction des statuts du Syndicat intercommunal à Vocation Unique destiné à la gestion du pôle de Santé Simone Veil, le Conseil Municipal décide de créer un groupe de réflexion composé de 8 membres titulaires et 8 membres suppléants répartis à 50 % pour représenter Cherré-Au et 50 % La Ferté-Bernard.

Il nomme les représentants de la commune comme suit :

- Titulaires : Jannick NIEL, Michel DIVARET, Monique CAHU et Nadine BOUDET
- Suppléants : Françoise PANCHER, Catherine BOSSY, Anne-Marie LE MAP et Joël NOURRY.

12- **ASSURANCES – Mission d’assistance**

Après s’être fait présenter les termes de la convention, le Conseil Municipal décide de retenir l’offre d’assistance du cabinet ACE pour le suivi des contrats d’assurance de la commune pour un montant annuel de 1 250 €HT. La convention est prévue pour une durée de 5 ans

13- **EAU POTABLE – Forages consultation de géotechnicien : Choix du bureau d’étude**

Dans le cadre de la construction de la station de traitement pour les travaux de forage d’eau potable, une étude géotechnique est nécessaire.

La consultation a été lancée auprès des entreprises FONDASOL, GINGER CEBTP et FONDOUEST, avec une remise des offres fixée au 20 février 2019 à 12 H 00.

Une seule offre a été reçue de l’entreprise FONDASOL, pour un montant de 13 380 €HT. Après étude, IRH, maître d’œuvre, a conclu que cette offre est conforme.

Le Conseil Municipal décide à l’unanimité de retenir l’offre de l’entreprise FONDASOL d’un montant de 13 380 €HT et autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à cette affaire.

14- **FOURRIERE AUTOMOBILE**

a. *Choix du mode de gestion*

Le Conseil Municipal après s’être fait présenté les modalités de gestion de la Fourrière automobile, décide de déléguer la gestion du service public de fourrière automobile et d’autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure nécessaire à la mise en place de cette délégation.

b. *Prolongation du contrat en cours*

Dans l’attente de la mise en place de la nouvelle délégation de service public de fourrière automobile, le Conseil Municipal décide de prolonger, dans les mêmes conditions, la convention actuelle de délégation du service public de fourrière automobile pour une durée de 3 mois.

15- **MOBILITE DURABLE – Groupement de commandes avec le département**

Le Conseil Municipal décide d’adhérer au groupement de commandes pour la mise en place d’infrastructure de recharges pour véhicules électriques proposé par le Conseil Départemental.

L’intégration dans le groupement de commandes n’engendre pas de charge financière pour la commune s’il n’est pas fait appel aux prestataires proposés.

16 – **PERSONNEL**

a. *Convention avec le SDIS*

Le Conseil Municipal décide d’accepter la convention de mise à disposition d’agents de la commune parallèlement sapeur-pompier volontaire à intervenir entre le SDIS et la Commune de Cherré-Au, et d’autoriser Monsieur Le Maire à signer ladite convention ainsi que les conventions ou avenants liés à la mise en œuvre des formations.

b. Recensement de la population : rémunération des agents recenseurs

Le Conseil Municipal décide de modifier la rémunération des agents recenseurs fixée par délibération du 12 décembre 2018 pour prendre en compte les changements de procédure de recensement des logements et rectifier une erreur matérielle.

17 - **COMMUNICATIONS**

Prochains Conseils : Le jeudi 28 Mars 2019 à 19 h
Le jeudi 25 Avril 2019 à 19 h
Le jeudi 23 Mai 2019 à 19 h
Le jeudi 27 Juin 2019 à 19 h

**L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole,
la séance publique est levée à 21 H 45.**